

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 5 avril 2017, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n° :** D08-01-17/B-00034  
**Propriétaire(s) :** 6898122 Canada Inc.  
**Emplacement :** 1170, chemin March  
**Quartier :** 5 - West Carleton-March  
**Description officielle :** partie du lot 14, concession 4  
**Zonage :** RC2[467r]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire souhaite céder une partie de son bien-fonds au propriétaire du bien-fonds voisin au sud situé au 1156, chemin March.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession. Le terrain qui sera disjoint est un vacant et enclavé. Il a une profondeur de 42,67 mètres et une superficie de 2 085 mètres carrés. Il sera fusionné avec le bien-fonds voisin au sud situé au 1156, chemin March.

Le terrain qui sera conservé a une façade de 102,28 mètres sur le chemin March sur une profondeur irrégulière de 865 mètres. Sa superficie est de 121 612 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante qui est située au 1170, chemin March.

**LA DEMANDE** indique que la propriété fait actuellement l'objet d'une demande de modification au Règlement de zonage (D02-02-09-0064) et d'une demande de réglementation du plan d'implantation (D07-12-16-0102) en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.